

Fresnay-le-Comte

Le maire et le
conseil municipal
vous souhaitent
une bonne année
2024 !



LE SOMMAIRE

2	Le sommaire
3	Le mot du maire
4	Les informations utiles
5	L'administratif
6	L'état civil
7	Les règles de vie
8	La société de chasse / Commune : les actions
9	Commune : les actions
10 & 11	La vie de l'école
12	Les tarifs scolaires / Le SIRP
13	Le périscolaire / Le yoga
14	La bibliothèque
15	La maison des assistantes maternelles
16	Les sapeurs pompiers
17	Les finances
18 à 20	Histoire communale : la Révolution française
21	Les Frénétiques
22	Les Frénétiques / Assainissement
23	Les cérémonies - 8 mai / 11 novembre
24 & 25	Les Fresnaytifs
26	Les tarifs communaux
27	Nos artisans
28	L'agenda des fêtes

Nous remercions sincèrement les auteurs des articles du bulletin pour votre contribution personnelle ou professionnelle.



LE MOT DU MAIRE



Chères Fresnaycomtoises, chers Fresnaycomtois,

L'année 2024 s'ouvre, à nouveau sur de grandes incertitudes. Depuis plusieurs années le pays, voire le monde entier, subit de multiples crises : le Covid, les guerres, l'inflation, le défi climatique et les grandes questions énergétiques. Nous traversons une époque infiniment complexe, et les équilibres budgétaires que nous avons toujours connus semblent menacés.

En tant que maire, et en tant que citoyen je ne peux m'empêcher d'être inquiet pour l'avenir de chacun d'entre nous. La sobriété est plus que jamais d'actualité, et nous nous devons de faire preuve d'une grande humilité devant les enjeux qui se présentent à nous.

Depuis 3 ans, nous n'avons pas augmenté les impôts et cela impacte notre budget pour l'investissement.

Malgré tout, nous avons fait l'acquisition d'un tracteur tondeuse pour un montant de 21500 €, subventionné à hauteur de 50 % par l'agglomération chartraine qui en a permis l'acquisition.

En début de mandat, nous avons lancé la procédure de reprises des concessions en état d'abandon, ce dossier prendra fin en octobre 2024 après les trois années réglementaires. Par la suite, nous pourrons réaménager le cimetière, et dans l'urgence nous allons demander une subvention à l'agglomération pour investir dans six cases de columbarium.

Pour notre regroupement scolaire, nous sommes ravis de voir l'effectif atteindre plus de 83 enfants scolarisés sur quatre classes. Il nous faut maintenir ce seuil pour conserver nos classes car c'est **le poumon social du village**, et nous nous battons tous les jours pour préserver notre école.

Ces dernières années, la population a chuté de 13,5%, ce qui représente un déficit de 45 habitants ; ne soyons pas pessimistes, notre beau village compte tout de même **289 habitants** à ce jour, ce qui prouve qu'il y fait bon vivre. En y regardant de près, cette décroissance est due à un déséquilibre entre le nombre de naissances qui a diminué et le nombre de décès qui a progressé.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers mes collègues élus, le personnel communal ainsi que le personnel du syndicat scolaire et les enseignants pour leur dévouement. Je n'oublie pas de remercier les associations qui œuvrent pour que les habitants bénéficient d'heureux événements en toute convivialité.

En cette nouvelle année, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux, que la santé, la joie et la prospérité illuminent votre quotidien pour 2024. Prenez bien soin de vous.

Gilles Péan, maire de Fresnay-le-Comte





LES INFORMATIONS UTILES

MAIRIE

HORAIRES : le lundi de 13 h à 18 h & le mercredi de 14 h à 18 h

SITE DE LA COMMUNE <https://fresnay-le-comte.fr>

PERSONNEL COMMUNAL

-  Secrétaire : Noémie Pétri
-  Agent technique : Kévin Vacher
-  Agent entretien : Gwénaëlle Bréan



ÉGLISE SAINT MARTIN

L'église de Fresnay-le-Comte fait partie de la PAROISSE DE LA TRINITÉ SUR LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES

Les offices sont assurés par le père Pierre Paul.

 9 rue de la Bienfaisance - 28600 Luisant
Tél : 02 37 34 52 01

Le site du diocèse de Chartres www.diocesechartres.com

Les horaires de messe sont affichés à la porte de l'église.



DÉCHETTERIES



Horaires & conditions d'accès pour les 5 déchetteries de Chartres métropole sur le site :

www.chartres-metropole.fr



PLUS SIMPLE !
Je scanne le QR
Code pour aller
directement sur la
page **déchetteries**.



URGENCES

NUMÉROS D'APPELS

**SAPEURS
POMPIERS**

 **18**

**GENDARMERIE
THIVARS**

 **17**

**SAMU
CHARTRES**

 **15**



L'ADMINISTRATIF

Première étape pour tous les documents

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>

- ▶ Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr / Je vais sur le site de l'ANTS
- ▶ Je crée un compte, je me connecte avec mes identifiants FranceConnect
- ▶ Suivre les instructions par type de demandes

DÉMATÉRIALISATION URBANISME

DÉCLARATION PRÉALABLE

Pour des surfaces n'excédant pas 20 m² (délai 1 mois)

Pour modification extérieure de la façade, abri de jardin, ouverture de fenêtre de toit

- ▶ Remplir un imprimé, joindre les plans qui sont transmis au service instructeur de Chartres Métropole.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour des surfaces supérieures à 20 m², même procédure que pour la déclaration préalable avec un délai d'instruction de 2 mois.

- ▶ Joindre les plans qui sont transmis au service instructeur de Chartres Métropole.

Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée en vous connectant sur <https://www.e-permis.fr>

La mairie reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

PASSEPORT / CARTE D'IDENTITÉ

Plus de demande à la mairie du village. Liste des mairies habilitées sur :

passeport.ants.gouv.fr/services-associé/ou-faire-ma-demande-de-passeport-cni.

PERMIS DE CONDUIRE / CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Possible en ligne, posté à domicile.

RECENSEMENT

Qui ? Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche **obligatoire** et indispensable pour participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Pourquoi ? L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, etc.). Le recensement citoyen obligatoire (RCO) dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes ainsi que l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

Où ? <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/r16396>



L'ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Mme Pierrette PORCHER née JULIEN

M. Gérard CONRAUX

Mme Jacqueline LEGROS née GOMÉS

Mme Danièle POULAIN née AMÉ

M. Éric CREPEAU



NAISSANCES

28 avril ► Othman

7 mai ► Timéo

20 juillet ► Maé



BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS



Mme & M. Juliette & Lucas GOHIER

Mme & M. Mélodie & Benjamin SERVAIS

M. Benjamin GILLET

PACS

Mme Pauline COLLONGUE & M. Florian MENET

Mme Anne DAGONNEAU & M. Gaël CARTRON



INFO

Les élèves de la classe de CM1/CM2 du SIRP de Fresnay-le-Comte et de Meslay-le-Vidame ont travaillé sur le nom des habitants de la commune de Fresnay-le-Comte à notre demande.

Le conseil municipal du 28 mars 2023 avait retenu deux propositions qui ont été soumises au choix des habitants. Après retour de ce vote, les habitants de Fresnay-le-Comte s'appellent les

Fresnaycomtois et les Fresnaycomtoises.

LES RÈGLES DE VIE



TRAVAUX



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses, tronçonneuses, perceuses... doivent être impérativement effectués dans les créneaux suivants :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h40 à 19h30,
- Les samedis de 9h30 à 12h et de 15h à 19 h,
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

ANIMAUX

RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL

ARTICLE 99.6 : il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les rues ; ils doivent être tenus en laisse et vous devez ramasser les déjections canines.

ARTICLE 102 : les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures pour préserver la tranquillité des voisins en particulier pour les aboiements réguliers.

INCIVILITÉS



Sur le territoire communal, nous constatons trop souvent des incivilités mineures et d'autres plus conséquentes. Elles génèrent un coût pour le budget communal puisque ces dépenses exceptionnelles sont à la charge de la commune, donc payées par vos impôts ; l'agent technique a d'autres charges de travail que de réparer « **les dégradations du week-end** » !

NEIGE



En cas de neige, ne laissez pas vos véhicules sur le trottoir, cela gêne les travaux de déneigement ; les tracteurs ou les engins doivent slalomer entre les véhicules et cela peut avoir des conséquences fâcheuses.

**NOU-
VEAU!**

TROTTOIRS

Une nouvelle mesure a été mise en place par arrêté municipal n° 2022_008 visant à garantir la propreté de nos trottoirs et à préserver notre environnement. Cette mesure vise à améliorer la qualité de vie dans notre village et à assurer la sécurité de tous.

Conformément à cet arrêté, chaque résident est désormais tenu de maintenir le trottoir situé devant sa propriété propre et dégagé de tout débris, feuilles mortes, neige ou autres obstacles susceptibles de perturber le passage des piétons. Cette obligation contribue non seulement à l'esthétique de notre commune mais favorise également la sécurité et la mobilité de

tous, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Le non-respect de cette obligation pourra entraîner des sanctions.

Une commission environnement, mise en place par le conseil municipal du 19 juin 2023, effectuera des contrôles régulièrement. **Des avertissements pourront être signalés.** Le tarif est fixé à 25 € du mètre linéaire si l'agent communal doit intervenir.



IMPORTANT

En cas d'accident par défaut d'entretien, vous serez tenus pour responsable (voir les codes territoriaux L2212-2&L2122-28)



LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Sur les terres et dans les bois, mis à notre disposition par différents propriétaires (je les en remercie), nous avons pu chasser le lièvre, prélever quelques faisans, des perdrix rouges, quelques lapins et divers petits gibiers.

Dans le cadre du G.I.C, un comptage des faisans a lieu le 10 février 2024 et un comptage des lièvres et perdrix grises début mars, vous pouvez y participer, c'est un moment privilégié pour observer la faune sauvage dans son milieu naturel.

À partir de la fin septembre nous chassons le chevreuil en battue le samedi matin.

Je remercie les chasseurs qui, par leurs actions d'agraineage, leur participation aux battues ou aux comptages, œuvrent pour la société, ainsi que notre piégeur dévoué, Didier.

Le président, Christophe LE COUTOUR et tous les membres de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2024.



COMMUNE : LES ACTIONS

VŒUX DU 8 JANVIER 2023

Gilles Péan, le maire, a présenté ses vœux lors de la galette des rois aux habitants réunis à la salle des fêtes.





COMMUNE : LES ACTIONS

FLEURISSEMENT DES NOUVEAUX PARTERRES



Comme annoncé l'an passé, les parterres réalisés au printemps ont fleuri cet été et embelli la commune.

PLANTES DANS LES JARDINIÈRES

Cette année, le conseil municipal a décidé de mettre des plantes aromatiques (menthe, sauge, ciboulette, thym, sarriette...), celles-ci demandent moins d'entretien et consomment moins d'eau. De plus, elles peuvent être coupées et vont durer plusieurs années.

Les nouveaux investissements de la commune en 2023

LE NOUVEAU COLUMBARIUM

avec 3 nouvelles cases.



LE TRACTEUR AVEC DES ÉQUIPEMENTS

permettant un gain de temps et le travail de surface plus grandes.



LE NOUVEL AFFICHAGE MUNICIPAL

Il a été installé à la porte de la mairie et au hameau des Bordes.





LA VIE DE L'ÉCOLE

Pour l'année scolaire 2023/2024, le regroupement pédagogique des écoles de Fresnay-le-Comte et de Meslay-le-Vidame compte à ce jour **85** élèves.

Élément majeur de la vie de notre petite commune, notre école essaie de maintenir son dynamisme habituel. Ainsi, grâce à l'appui de la collectivité, les projets classiques comme les sorties, l'expo, la kermesse... sont maintenus. L'équipe est une nouvelle fois restée inchangée. C'est le thème de « l'olympisme » qui sera le fil conducteur de notre école cette année.

Les classes de Fresnay continuent de profiter des interventions de l'infirmière scolaire du collège Victor Hugo de Chartres pour des actions de prévention sur la santé. La classe de GS/CP s'investit toujours dans l'étude de notre environnement en effectuant avec l'aide d'une intervenante une observation des oiseaux. Dans cette année olympique, l'affiliation à l'USEP

permettra à nos élèves de multiplier les rencontres sportives avec d'autres écoles.

Les 2 classes continuent d'inviter les parents lors de séances de jeux de société (les vendredis d'avant les vacances) et développent leurs habiletés, leurs goûts et leur vocabulaire lors d'ateliers culinaires réguliers.



ÉCOLE DE
MESLAY-LE-VIDAME

47 élèves

La classe CE1/CE2 :
27 ÉLÈVES

Enseignante
→ Johanne Fontaine

La classe CM1/CM2 :
20 ÉLÈVES

Enseignante
→ Priscila Hugon

ÉCOLE DE
FRESNAY-LE-COMTE

38 élèves

La classe PS/MS :
17 ÉLÈVES

Enseignants
→ Cyrille Boissé et
Joanne Vilatte, assistés
par Christelle Morize
(ATSEM)

La classe GS/CP :
21 ÉLÈVES

Enseignante
→ Tamara Angers,
assistée par Aurélie
Leveillard (ATSEM)



Découverte du travail de l'abeille et dégustation de miel avec un apiculteur.



Une danse parents/enfants lors de la kermesse de juin 2023.



LA VIE DE L'ÉCOLE



Un atelier culinaire à la noix de coco.



Les manifestations prévues cette année par la coopérative scolaire

➤ **UNE MATINÉE RÉCRÉATIVE** ■ Offerte à tous les enfants du regroupement qui assisté au spectacle de « *Que d'émotions pour Simon* » de la compagnie Planètesmomes dans la salle des fêtes de Fresnay-le-Comte le vendredi 24 novembre.

➤ **RENCONTRE EN CHANTANT** ■ Concert à l'espace Malraux de Châteaudun **LE 18 AVRIL**.

➤ **LA TOMBOLA** ■ En l'absence d'association de parents d'élèves, c'est l'un des principaux facteurs de financement de nos projets. Les tickets à gratter vous seront proposés au printemps.

➤ **L'EXPO-VENTE DE LIVRES** ■ Elle se tiendra à la salle des fêtes de Meslay-le-Vidame **LA SEMAINE DU 27 AU 31 MAI 2024**. À cette occasion, vous pourrez admirer les productions des élèves des 4 classes sur le thème « L'olympisme » (albums, documentaires) au profit de la coopérative de l'école.

➤ **LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE** ■ Le spectacle des élèves, la kermesse et la remise des prix auront lieu le **VENDREDI 28 JUIN 2024** en soirée à Fresnay-le-Comte.

➤ **LA PHOTOGRAPHIE DE FIN D'ANNÉE** ■ Le photographe est venu le 13 novembre pour les photos individuelles et de groupes.

Cyrille Boissé, directeur de l'école de Fresnay/Meslay



LES TARIFS SCOLAIRES

LES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le conseil syndical fixe comme suite les tarifs en fonction des revenus des familles applicables au 1^{er} septembre 2023. Le forfait est facturé systématiquement tous les mois, de septembre à juin, quelle que soit la présence de l'enfant. Il faut fournir le dernier avis d'imposition en septembre, sinon le tarif le plus élevé sera appliqué.

Seule une modification par année scolaire entre la facturation au forfait et à la séance sera possible. Les consommations mensuelles inférieures à 15 € sont globalisées par année scolaire. Si ce seuil n'est pas atteint le montant de votre facture sera de 15 € en fin d'année scolaire.

REVENU BRUT GLOBAL / 12 MOIS	1 ^{er} ENFANT	À PARTIR DU 2 ^e ENFANT	PAR SÉANCE
< 1 600 €	23,00 € / mois	17,00 € / mois	2,50 € l'accueil pour tous
1 601 € à 2 200 €	28,00 € / mois	22,00 € / mois	
2 201 € à 3 100 €	35,00 € / mois	29,00 € / mois	
3 101 € à 4 000 €	43,00 € / mois	37,00 € / mois	
> 4 001 €	50,00 € / mois	44,00 € / mois	



LES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le conseil syndical a fixé les tarifs des repas applicables depuis le 1^{er} septembre 2023 :

- **Maternelle :** 4,60 €
- **Primaire :** 5,08 € • Adulte : 5,35 € • Panier repas : 2,50 €
- **Temps de surveillance de la pause méridienne :** 0,50 € / tous les repas
- **Repas non commandé dans les temps réglementaires :** 10 €



PRÉSIDENT
Gilles Péan
VICE-PRÉSIDENTE
Sylvia Laurent
SECRÉTARIAT
Noémie Petri
(le lundi)

Le SIRP est le syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Fresnay-le-Comte et de Meslay-le-Vidame. Il prend en gestion les repas de la cantine, le périscolaire et le transport scolaire.

FRESNAY-LE-COMTE Véronique Marchand, Gilles Péan, Nicolas Gout, Denis Girard et Christophe Lecoutour.

MESLAY-LE-VIDAME Sylvia Laurent, Virginia Richard, Serge Le Balch, Christophe Mignon et Florian Blanchard.



Le repas de Noël de la cantine du 21 décembre.



LE PÉRISCOLAIRE

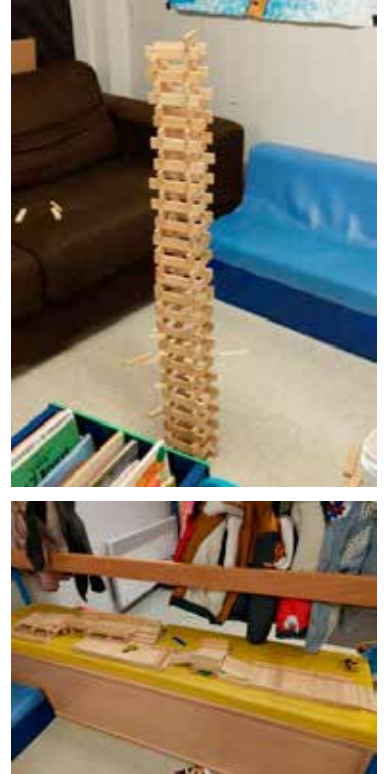
Le périscolaire ouvre ses portes dès 6h45. Vous serez accueillis par Nelly Renard. Elle sera rejointe par Léandro Besson. Tous les deux s'occuperont de vos enfants jusqu'à 8h40, heure d'ouverture des portes de l'école.

Une fois la journée d'école terminée (à 16h20), les portes du périscolaire rouvrent jusqu'à 18h45. Le soir, vous y trouverez Christelle Rutard, la responsable accompagnée de Nelly.

Pendant ces temps, nous leur proposons diverses activités manuelles selon des thèmes comme la rentrée, Halloween, Noël, Pâques... Vos loulous ont aussi la possibilité de jouer à de nombreux jeux : jeux de société, jeux de construction ainsi que dans les coins jeux (garage, poupées, cuisine). Ils pourront également être au calme avec le coin bibliothèque riche de nombreux livres, ou encore faire des dessins et des coloriages. Quand le temps nous le permet, nous profitons de l'extérieur avec de nombreux accessoires tels que ballons, cordes à sauter, cerceaux, jeux de sable...

Comme vous pouvez vous en rendre compte, vos chérubins ne voient pas le temps passer et ne sont jamais pressés de partir ! Merci pour la confiance que vous nous accordez depuis de nombreuses années.

Christelle, Léandro et Nelly



**NOU-
VEAU!**

LE YOGA

**Le mardi soir à la salle des fêtes de Fresnay-le-Comte
à 18h et 19h30**

Maryline VAN LOO, habitante d'Auvilliers, hameau de Meslay-le-Vidame, est professeur de yoga et sophrologue, diplômée de l'école française de yoga à Paris et affiliée à la FNEY.

Le yoga dispensé est un hatha yoga adapté à tous âges, basé sur des mouvements en dynamique et en statique, sur la respiration, l'écoute de son corps permettant un travail en douceur et en profondeur.



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : 06 95 31 66 23



LA BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHÈQUE DE MESLAY-LE-VIDAME

Les mots Meslay

LES SAMEDIS DE 11h À 12h

La bibliothèque est accessible gratuitement à tous les habitants de Fresnay. Il vous suffira de nous donner votre nom, prénom et numéro de téléphone pour vous inscrire.

Elle est située à côté de la mairie (portail blanc de l'école).

Vous pouvez y emprunter des albums, BD, romans, magazines et documentaires pour tout public. Une cinquantaine de livres sont renouvelés régulièrement grâce aux prêts de la Bibliothèque Départementale. Nous pouvons également réserver, auprès de cette même bibliothèque, des ouvrages que vous souhaiteriez lire.

La bibliothèque organise au cours de l'année :

- Des 'ateliers créations' pour les enfants
- En octobre 'Halloween'
- Activité 'Sablimage'

Une activité 'Sablimage' vous est proposée ponctuellement le samedi matin. Pour adultes et enfants. 5€ la séance. 2 essais gratuits. Activité annoncée sur notre page Facebook. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Laurence Lion au 07 82 36 03 89.

Bibliobox (l'ancienne cabine téléphonique) est en libre accès et gratuite pour tous. Vous pouvez emprunter un livre, le prendre, le garder, le ramener ou en ramener un des vôtres... le but étant de faire partager notre passion de la lecture.

Bonne Lecture à tous !



Si vous avez un tout petit peu de temps et envie de venir nous rejoindre comme bénévole, n'hésitez pas à contacter Laurence Gillet au 06 88 87 12 48.

NOS NOUVEAUTÉS 2023





LA MAM

M LES P'TITES MERVEILLES

Notre QG a bien changé... Nos tatas ont la folie des couleurs et de la déco, elles nous font voyager dans chaque pièce de notre Mam. Moi je dors en plein milieu de la savane dans un lit de grand avec mes copains. Les mini-pouces pas de bol, ils se retrouvent au pôle Nord.

Trop génial ! nous pouvons jouer dans une pièce et découvrir dans une autre, celle-là est remplie de trésors pour fabriquer nos activités. Tout ça sans être embêté par les plus petits qui aiment lécher nos jouets et rampent partout. Les tatas leur ont construit un petit fort en plastique, dont parfois le pont-levis s'ouvre comme par magie et nous jouons ensemble.

Pour mieux grandir, mes tatas instaurent des règles et des rituels, ce n'est pas toujours simple mais je suis très content de les retrouver.

Tata Steph adore nous lire des histoires, nous faire danser, nous faire mimer les comptines qu'elle nous chante tous les jours, on pense l'inscrire prochainement à **The Voice**. Tata Estelle nous embarque dans sa voiture pour découvrir le monde extérieur. Un cours au centre équestre, une

balade à la ferme pédagogique ou dans des jardineries. Elle nous a même laissé choisir les fleurs pour notre mini potager et de la déco pour notre sapin.

Tata Candy joue avec nous dans le jardin et monte sur nos trotinettes, nous chatouille pour nous entendre rire, nous aide dans nos créations et affiche nos chefs-d'œuvre partout ; si j'ai les mains sales ce n'est pas grave tant qu'il y a assez de paillettes. Comme nous, elle est gourmande et veille à ce que le pot de friandises soit toujours plein !



J'ai oublié de vous raconter que j'ai eu la chance, lors d'une promenade dans le village, de faire un tour de tracteur bleu avec mes copains, c'était les portes ouvertes à l'entreprise Lecoq, ils sont vraiment trop cool !

Mais pour moi tout s'arrête en août, je dois rentrer à l'école de



Fresnay-Le-Comte et laisser la place à des enfants qui ne sont parfois même pas encore nés. Je quitterai mes amis Achille, Elyana, Aria, Julia, Ambre, Claire, Mia, Léo-Paul, Maève, Lila-Rose, Joseph, Victoire, Bérénice, Aléxy et Aurore afin de mieux les retrouver, pour certains, dans la cour d'école.

Comme je suis très doué pour les bêtises, chut c'est un secret, on se rappellera de moi car je retirais les piles de la sonnette. Câlîn.

Dario





LES SAPEURS-POMPIERS

Les pompiers de Fresnay-le-Comte / Boncé vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024.

Pour les pompiers d'Eure-et-Loir, le 1^{er} janvier sonne comme l'entrée dans une nouvelle dimension de gestion du département.

Effectivement, Fresnay-le-Comte se trouvera donc dans le bassin chartrain. Ceci a pour but d'avoir à disposition une équipe pour tout ce qui concerne les formations, les manœuvres ainsi que le fonctionnement global de la caserne. Cette mise en application est effective au 1^{er} janvier, j'aurai donc plus de recul d'ici une année pour vous en reparler.

En ce qui concerne notre caserne locale, là aussi quelques changements ont eu lieu. **Mon adjointe Véréna Georget a cessé ses fonctions au sein de notre centre. Je la remercie pour son aide durant toutes ces années.** C'est notre nouveau collègue Benjamin Delage, sapeur-pompier professionnel à Chartres en double engagement à Fresnay-le-Comte, qui reprend le flambeau en prenant la fonction d'adjoint au chef de centre.

Nous avons aussi procédé à un recrutement qui est en cours. C'est le jeune Valentin Leblond de la commune de Boncé qui a fait sa demande d'engagement en fin d'année 2023. Elle sera effective avant le 1^{er} semestre 2024. Vous avez

peut-être eu l'occasion de le voir lors de la Sainte-Barbe d'ailleurs, et je lui souhaite donc la bienvenue au sein de notre équipe.

Un deuxième recrutement devrait avoir lieu cette année. J'aurai donc l'occasion de vous le présenter l'année prochaine. Ces recrutements sont de très bon augure. Et bien sûr nous sommes toujours ouverts au recrutement si vous êtes intéressés.

En ce qui concerne l'amicale, nous avons organisé la Saint-Patrick 2023 avec le groupe OMR. Et bien sûr nous recommencerons cette année, nous vous en tiendrons informés.

La Sainte Barbe a eu lieu fin novembre où nous étions réunis à la salle des fêtes. L'ambiance était de mise, nous avons passé une très belle soirée.

Je vous réitère donc mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous souhaite le meilleur.

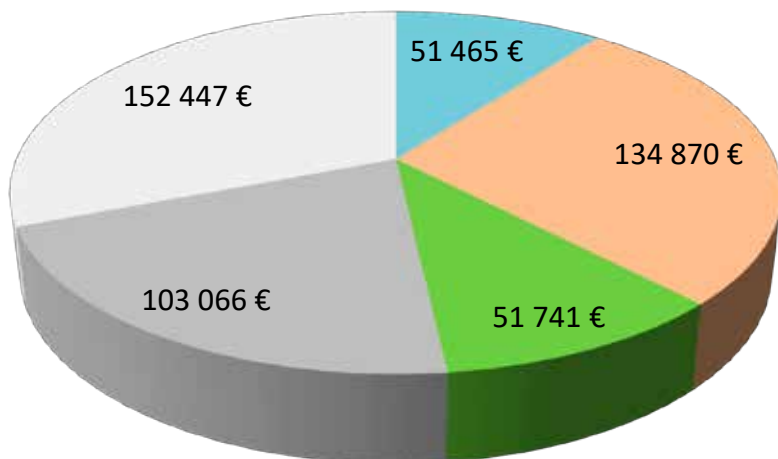
Bruno PINSAULT, chef de centre





LES FINANCES

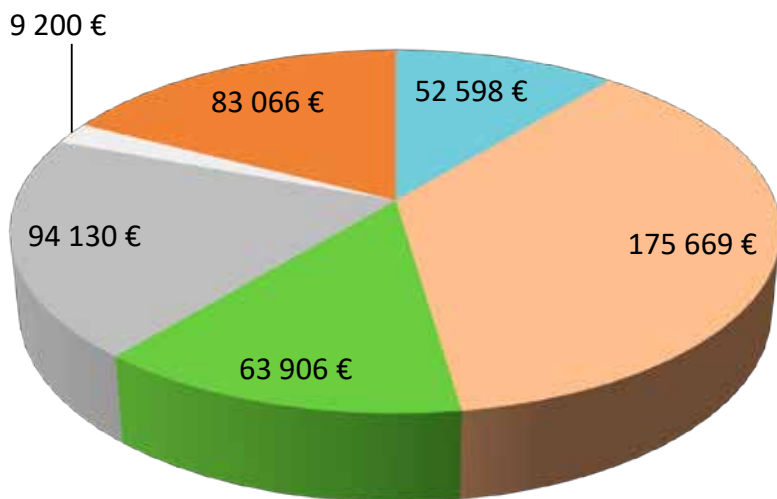
RECETTES



- IMPOTS LOCAUX
- DOTATION (Etat, Région, Chartres Métropole)
- RECOUVREMENT ET SUBVENTIONS DIVERSES
- RECETTES LOCALES (Logements, salle, cimetière...)
- EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ

👉 Les recettes ne tiennent pas compte des impayés.

DÉPENSES



- TRAVAUX ET MATERIEL D'INVESTISSEMENT
- FRAIS DE PERSONNEL (Salaires, charges, ...)
- PARTICIPATIONS (Syndicats ; subventions...)
- DEPENSES COURANTES (Fêtes, assurances, électricité...)
- REMBOURSEMENT DE LA DETTE
- DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2023

1 **TRAVAUX DE L'ÉGLISE**
3 714 €

2 **TRACTEUR TONDEUSE**
10 674 €

3 **COLUMBARIUM**
2 077 €

👉 **LE SOLDE DU BUDGET EST DE 15 020 €.**



L'Histoire

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

à Fresnay (1789 ~ 1799)



En 1789, le village compte 88 foyers et la plupart des hommes travaillent la terre, certains étant des laboureurs (exploitants agricoles), les autres étant des ouvriers agricoles (serviteurs de labours, charrons, bergers, bourreliers et hommes de peine). La population compte également quelques commerçants (cabaretiers, maréchaux, tailleurs d'habits, tisserands, cordonniers, bouchers) et deux meuniers (moulins de Fresnay et celui des Bordes).

Ces terres agricoles appartiennent en grande partie aux vieilles familles locales de laboureurs (par héritages et mariages) mais aussi à la fabrique/ paroisse de Saint-Martin, d'autres au comte de Meslay-le-Vidame ou bien encore à des nobles sans lien avec la paroisse.

Les riches propriétaires donnent leurs terres à bail aux paysans de Fresnay-le-Comte, moyennant un loyer et le paiement de l'impôt. Les inégalités sociales s'accroissent et deviennent insupportables pour le tiers état qui supporte la grande partie des impôts. Les intempéries des 1787, 1788 et 1789 (gel, sécheresse, orages, inondations) engendrent des récoltes catastrophiques avec une envolée exponentielle du prix du pain, nourriture du peuple. De fortes tensions sociales apparaissent alors.

Les paroissiens de Fresnay-le-Comte expriment très tôt leurs doléances, à l'issue de la messe paroissiale du 2 février 1789, bien avant le soulèvement du peuple durant l'été 1789.

La principale revendication portait sur la charge des différents impôts qui accablait le peuple et entravait considérablement le commerce, causant la ruine de plusieurs familles locales. Il fut demandé que l'impôt soit réparti sur l'ensemble des citoyens, sans exception, y compris sur les bourgeois des villes, le clergé et la noblesse, en fonction des capacités de chacun. À l'inverse, les impôts supplémentaires des ordres, clergé et noblesse (champart et dîme) doivent



être abolis, ainsi que les droits d'entrées dans les villes pour les denrées, marchandises, boucherie et cuirs.

Le cahier de doléances des habitants de Fresnay-le-Comte fut signé par 14 électeurs locaux dont Simon BOUVART, Jean Jacques LEGENDRE, C. GERONDEAU, Toussaint HARICOT, Jean Pierre REVIRON, BORDIER et deux députés (Mathurin CINTRAT et Jacques ROUSSEAU).

La commune de Fresnay-le-Comte fut officiellement créée par le décret du 14 décembre 1789, en tant que cellule administrative de base, en adoptant les limites territoriales de la paroisse de Saint-Martin.

Toutefois, les premières traces de la « municipalité de Fresnay-le-Comte » n'apparaissent véritablement que le 1^{er} janvier 1793 avec l'élection de trois membres du conseil général de la commune de

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

à Fresnay (1789 ~ 1799)



Fresnay, pour une durée de deux ans : Mathurin LEFORT (tailleur d'habits), Léger François GERONDEAU (maître des petites écoles) et Simon Toussaint BOUVART (laboureur). Les registres d'état civil remplacent désormais le registre des baptêmes, mariages et inhumations qui était tenu par le curé de la paroisse (Pierre Nicolas LEMOYNE). Faute de lieu public pour rassembler les habitants, l'église (désormais communale) deviendra la « Maison Commune ».

Depuis 1789, les tensions sociales ne font que croître à Fresnay-le-Comte, comme dans toute la France. Une période de véritable terreur débute en 1793. Le 16 octobre 1793, la commune doit modifier son nom afin de supprimer la référence à l'ancien Régime, son suffixe « le-Comte ». Fresnay deviendra temporairement « Fresnay-le-Cailloux » (jusqu'en 1805), en raison des énormes pierres, appelées « perrons », présentes dans le bourg.

Le calendrier républicain s'imposa également à Fresnay dès le 24 novembre 1793, au détriment du calendrier grégorien utilisé depuis des siècles.

Par décret du 27 juillet 1792, les biens du clergé sont confisqués et aliénés par l'État français. C'est dans ce contexte que l'ensemble des terres agricoles appartenant à la fabrique de Saint-Martin de Fresnay seront vendues aux enchères (à la bougie). Cela suscita beaucoup d'espoir pour les petits paysans espérant accéder à la propriété. Mais ces ventes ne bénéficieront qu'aux acheteurs fortunés...

Par exemple, en 1793, la ville de Chartres vendit 39 setiers de terres à Pierre MORIN (marchand de vin à Versailles) pour 14 900 livres. De même, le 12 juin 1796, le département d'Eure-et-Loir vend à Pierre Jacques DURAND-MOUTAGE (marchand-épiciers à Chartres) quinze minots de terre pour 1800 francs + six setiers et deux minots de terre pour 3 449 francs + sept setiers de terre pour 4 113 francs, le tout situé à Fresnay.

Dans des circonstances identiques, les biens des anti-révolutionnaires émigrés furent également confisqués et vendus aux enchères : le 15 juillet 1796, le département adjuge 54 setiers de terre situés



LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

à Fresnay (1789 ~ 1799)

à Fresnay-le-Comte, à Edme Pierre Alexandre CAMUZAS-DESGRAVIERS demeurant au 88, rue du Temple à Paris pour 18 040 francs. Cette terre appartenait précédemment à l'émigré Étienne Noël Charles Girard BROUILHET DE LA CARRIERE DE LEVILLE.

De même, le 22 août 1796, le département adjuge 27 setiers et trois minots de terre situés sur les communes de Fresnay-le-Cailloux, Boisvillotte et Dammarie, à René François JUDEL (Médecin à Chartres) pour la somme de 11504 francs. Il acquiert également un second lot de 18 setiers et un minot de terres sur les mêmes communes pour 7529 francs. Cette terre appartenait précédemment à l'émigré Charles DESCORCHES SAINTE-CROIX.

En 1790, le comte de Meslay-le-Vidame, Jérôme Pélagie MASSON, chevalier, conseiller du Roy, président honoraire de la Chambre des comptes possédait lui aussi de nombreuses terres situées à Fresnay-le-Comte, ainsi que les moulins à vent de Fresnay et des Bordes. Parisien, il demeura dans son château de Meslay durant toute cette période tumultueuse, la campagne beauceronne étant certainement plus rassurante. Toutefois, le 8 janvier 1794, son domaine de Meslay-le-Vidame, ainsi que ses terres, ses moulins furent provisoirement mis sous séquestre. Le citoyen Jérôme Pélagie MASSON remit généreusement la somme de 30 000 livres au « comité révolutionnaire » de Meslay-les-Bois (Meslay-le-Vidame), en guise de civisme et de contribution envers les patriotes. L'habile conduite du citoyen MASSON lui sauva certainement la vie. Cette mise sous séquestre sera définitivement levée le 11 novembre 1796.

Le 9 novembre 1799, le coup d'état de Napoléon Bonaparte mit fin à la révolution française



Le premier maire officiel de Fresnay, Claude, Nicolas CHASLES fut élu au printemps 1800.

Chaque année, la naissance de la démocratie et de la République française sont célébrées le 14 Juillet.

Rédigé par Stéphane TESSIER





LES FRÉNÉTIQUES

Notre association ouverte à tous (enfants scolarisés ou non sur les communes de Fresnay-le-Comte et Meslay-le Vidame). Elle est indépendante de l'école et **GRATUITE**.

Elle vit des différentes manifestations qu'elle organise et surtout elle existe grâce à la participation des **BÉNÉVOLES**. Nous en profitons pour lancer un appel urgent, car nous ne sommes plus que 4 à nous occuper de l'association et nous recherchons des bénévoles permanents.

NOUS CONTACTER

lesfrenetiques@gmail.com



NOTRE ACTUALITÉ

Association Les Frénétiques

Rétrospective de l'année 2023

Depuis septembre 2023, il y a eu du changement dans le bureau, puisque c'est Mathilde Letilly (maman de Jade) qui a repris le flambeau en tant que présidente, et Sandra Foreau (maman de Louis et Élise), la place de trésorière. Nous leur souhaitons bon courage !!

À Pâques, a eu lieu **LA CHASSE AUX ŒUFS**, organisée sur le stade de Meslay. Les enfants ont affronté la tempête pour trouver leurs œufs. La chasse s'est terminée par un goûter bien mérité.

Nous avons clôturé l'année scolaire par **NOTRE MYTHIQUE BOUM**, dont les enfants raffolent.

Enfin grâce à **NOTRE VENTE DE CHOCOLATS ALEX OLIVIER**, nous avons encore battu notre record, avec un bénéfice de 886 €. **MERCI** à tous les gourmands !!



La chasse aux œufs



La boum



La vente des chocolats

À l'approche de Noël, nous vous permettons aussi d'acheter votre sapin à des tarifs raisonnables. Cette année nous avons dû trouver un autre prestataire, nous avons donc fait appel à M. Violette, producteur local situé à Montboissier hameau d'Augonville.

À l'occasion nous organisons des ventes de gâteaux, le vendredi des vacances scolaires. Un affichage est mis au niveau du portail de chaque école une semaine avant.

➤ École de Fresnay à partir de 16h10 / École de Meslay à partir de 16h20.



1 € la part de gâteaux



LES FRÉNÉTIQUES

ASSOCIATION
LES FRÉNÉTIQUES



Toutes ces actions nous permettent de financer le beau spectacle de Noël que nous vous offrons, ainsi que les cadeaux des enfants. Cette année nous avons choisi «Les facéties de Jérémie l'artiste»

Merci aux municipalités des deux communes qui nous soutiennent pour l'organisation et le financement d'une partie de nos activités et également à vous enfants, parents... pour votre participation, à chacune de nos actions, car c'est aussi grâce à vous que nous existons depuis 13 ans.



À vos agendas 2023

(sous réserve des conditions sanitaires)

- | | |
|-------------------|--|
| 16 FÉVRIER | Soirée pyjama |
| 7 AVRIL | Chasse aux œufs |
| 21 JUIN | Boum de fin d'année à Fresnay-Le-Comte |



L'ASSAINISSEMENT



Depuis le 1^{er} janvier 2016, la société **CM EAU** est responsable de la production et distribution d'eau potable sur le territoire de Chartres métropole. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la société **CM ASSAINISSEMENT** est responsable de la collecte et du traitement des eaux usées sur le territoire de Chartres métropole.

CM EAU et **CM ASSAINISSEMENT** supervisent l'ensemble du petit cycle de l'eau, au service des consommateurs chartains, pour qui elles font figure d'interlocuteur privilégié. L'occupant de l'habitation doit procéder à la vidange de son installation d'assainissement non collectif tous les 4 ans en moyenne (varie en fonction de la taille de la fosse et de son utilisation), à ses frais.

Depuis janvier 2020, **CM ASSAINISSEMENT** propose aux usagers de s'inscrire à un service de vidanges à tarif préférentiel dans le cadre d'opération groupée par commune. Vous trouverez les périodes d'inscriptions et d'interventions par secteur, dans le formulaire de vidange.

Afin de s'y inscrire, il faut remplir le formulaire à télécharger :

<https://www.cmeau.com/formulaire-vidange-groupee-tarif-actualise-2023-nv-logo-modif-22082023.pdf>

et le renvoyer par voie postale à : **CM EAU** - 13 rue Henri Poincaré, 28000 Chartres.

Les usagers peuvent également choisir un vidangeur agréé par l'État de leur choix. Celui-ci devra leur fournir un bordereau de suivi de déchets (BSD) en plus de la facture.



LES CÉRÉMONIES

8 MAI



COMMÉMORATION DU 78^e ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DU 8 MAI.

Le maire Gilles Péan, le conseil municipal, les sapeurs-pompiers et des citoyens ont commémoré cette victoire avant de se retrouver pour un vin d'honneur à la salle des fêtes.

11 NOVEMBRE



Quelques personnes ont accompagné les élus et Monsieur Girard pour la commémoration du 105^e anniversaire de l'armistice de la guerre de 1914-1918.

Cette commémoration rend également hommage aux soldats morts pour la France en 2023.

Cette année, ils sont au nombre de 3 à avoir perdu la vie pour leur pays.



Ce fut également le moment de féliciter les jeunes ayant reçu un diplôme scolaire autour du verre de l'amitié à la salle des fêtes.

Un grand merci aux enfants qui ont chanté notre hymne national.



LES FRESNAYSTIFS

Les Fresnaystifs vous souhaitent une excellente année 2024.

Le comité des fêtes de Fresnay-Le-Comte a eu le plaisir de reprendre post-covid l'ensemble des manifestations. La reprise est lente et le nombre de participants peine à retrouver les chiffres avant Covid, mais quel plaisir de vous revoir, de partager avec vous d'excellents moments.

Nous avons innové : vin et chocolat chauds, boîte aux lettres du Père-Noël avec l'assurance d'avoir une réponse aux demandes des enfants. Nous sommes ouverts à prendre en compte toutes nouvelles idées de festivités pour 2024.

FÊTE DU VILLAGE

Pour garder l'esprit de cette fête et des tarifs accessibles à tous, nous avons cette année préparer toutes les entrées et nous avons gardé le traditionnel barbecue avec une cuisson de plusieurs heures assurée par les bénévoles de l'association.



(OCTOBRE)

HALLOWEEN



Les enfants déguisés se sont réunis à la salle des fêtes avant de partir à la recherche des bonbons avec des parents et des bénévoles des Fresnaystifs.

(DÉCEMBRE)

VIN CHAUD



Les enfants étaient invités à la décoration du sapin, à déguster un chocolat chaud et crêpes, ils ont pu déposer leur courrier dans la boîte aux lettres du Père-Noël qui leur a répondu quelques jours après.

Les parents ont profité d'un verre de vin chaud avec la météo capricieuse.

En tant que président sortant du bureau, je vous exprime ma gratitude après toutes ces années à vos côtés. Votre dévouement et engagement, votre esprit d'équipe ont rendu possible tout ce que nous avons accompli, c'est ensemble que nous avons relevé les défis. Je remercie la commune pour les aides apportées, telles que le prêt de la salle des fêtes et la subvention. Un grand merci aux participants de nos activités, sans qui nous ne pourrions continuer, vous êtes notre faire-valoir, notre raison de continuer.

Éric Nourry prend la présidence, je lui souhaite une pleine réussite avec le cœur battant de notre association, ses bénévoles. Comptez sur moi pour continuer avec cette belle équipe.

Jm Bisch

Nous aurons l'occasion de collaborer, de nous croiser et d'échanger en cette nouvelle année 2024. J'en profite pour vous inviter à l'assemblée générale le 7 février 20h à la salle des fêtes, pour mieux nous connaître et exposer vos idées.

Eric Nourry

Nous vous souhaitons, ainsi que les bénévoles à tous une excellente année 2024. Nous espérons qu'elle sera riche en projets et en rencontres.



LES TARIFS COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL FIXE COMME SUIT LES TARIFS COMMUNAUX, APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2024.

TARIFS A

COMMUNE, CONSEIL MUNICIPAL, PERSONNEL (COMMUNAL, SYNDICAT, ÉCOLE)

GRANDE SALLE	24h	48h	PETITE SALLE	24h	48h
Avec grande cuisine	195 €	295 €	Avec grande cuisine	134 €	170 €
Sans cuisine	127 €	187 €	Sans cuisine	65 €	80 €
Chauffage	75 €	110 €	Chauffage	30 €	50 €
Vin d'honneur (3h)	46 € + 20 € chauffage		Vin d'honneur (3h)	35 € + 20 € chauffage	

TARIFS B

HORS COMMUNE

GRANDE SALLE	24h	48h	PETITE SALLE	24h	48h
Avec grande cuisine	317 €	447 €	Avec grande cuisine	174 €	230 €
Sans cuisine	250 €	343 €	Sans cuisine	105 €	140 €
Chauffage	75 €	110 €	Chauffage	30 €	50 €
Vin d'honneur (3h)	64 € + 20 € chauffage		Vin d'honneur (3h)	46 € + 20 € chauffage	

TARIFS SPÉCIAUX

POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES AU 01/01/2024 : PREMIÈRE HEURE 20 € / SECONDE HEURE 15 €.

MONTAGE / DÉMONTAGE DE LA SCÈNE : 85 €

GRATUITÉ POUR LES ASSOCIATIONS QUI ONT LEUR SIÈGE ET QUI ONT UNE ACTIVITÉ SUR FRESNAY-LE-COMTE.



Caution demandée de 1 000 €, restituée après encaissement du règlement.

En cas de dégradation, une somme sera retenue, selon certificat administratif du maire.

CIMETIÈRE		COLUMBARIUM		
Concession	Prix	Concession	1 ^{re} urne	2 ^e à 4 ^e - par urne
30 ans	150 €	30 ans	200 €	100 €
50 ans	200 €	50 ans	350 €	200 €

ESPACES VERTS / CANIVEAUX

Les services accordés sont ponctuels pour la tonte de gazon uniquement pour des personnes dans l'incapacité de le faire physiquement. **25 € TTC DE L'HEURE** pour la tonte de gazon, **25 € DU MÈTRE LINÉAIRE** pour le nettoyage / désherbage des trottoirs et des caniveaux, **AVEC UNE FACTURATION MINIMUM DE 15 €**.



NOS ARTISANS



MENUISERIE / EBÉNISTERIE

RÉMY ROQUET

02 37 91 94 53

06 68 09 25 12



HERVÉ TAXI

06 23 75 27 88

hervetaxi@gmail.com



TAPISSIER / DÉCORATEUR

L'ATELIER NATHE

06 16 23 23 63

latelier.nathe@gmail.com



BRICOLAGE / MACHINES
MATÉRIEL AGRICOLE

GROUPE LECOQ

02 37 33 46 00



BOULANGERIE

TOMASSACCI

02 37 96 36 75

Tous les jours sauf le lundi



RÉPARATION MAINTENANCE
INDUSTRIELLE

AR MAINTENANCE

06 10 96 44 34

en.maintenance@outlook.fr



CHAUFFAGE / PLOMBERIE

CHAUFFAGE 28

JESSY FOURMONT

06 18 60 64 84



ÉLECTRICITÉ

J.E. COURBERE

06 21 42 66 28

09 52 58 56 50

Groupama
CENTRE MANCHE
la vraie vie s'assure ici

VOTRE AGENCE DE CHARTRES

20 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
28110 LUCÉ

02 37 88 38 00

groupama vie
04 89 36 10 11



NOUGATS / BONBONS AU MIEL

GAËL CARTRON

02 37 26 04 89



POISSONNERIE

LES SAVEURS DU MARCHÉ 45

MEDHI TRABİ

06 59 87 23 36

sdm45000@gmail.com

Le mercredi matin



L'AGENDA DES FÊTES

**14
JANVIER**

GALETTE DES ROIS

ORGANISÉE PAR LA COMMUNE

📍 la salle des fêtes ⌚ 20h



**28
JUN**

KERMESSE

ORGANISÉE PAR L'ÉCOLE

📍 école élémentaire

**7
FÉVRIER**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORGANISÉE PAR LES FRESNAYSTIFS

📍 la salle des fêtes ⌚ 20h

Vous êtes les bienvenus avec vos idées festives !

**13
JUILLET**

DÎNER DU 14 JUILLET

ORGANISÉ PAR LES FRESNAYSTIFS

📍 salle des fêtes ⌚ à 19h30

**16
MARS**

LA SAINT PATRICK

ORGANISÉE PAR L'AMICALE DES
SAPEURS-POMPIERS DE FRESNAY

📍 salle des fêtes ⌚ 20h



**14
SEPT.**

FÊTE DU VILLAGE

ORGANISÉ PAR LES FRESNAYSTIFS

📍 salle des fêtes ⌚ dès 14h00

**23
MARS**

COMMÉMORATION GUERRE ALGÉRIE

ORGANISÉE PAR LA FNACA

📍 devant la mairie ⌚ 11h00

**31
OCTOBRE**

HALLOWEEN

ORGANISÉE PAR LES FRESNAYSTIFS

📍 salle des fêtes



**8
MAI**

COMMÉMORATION DU 8 MAI

ORGANISÉE PAR LA COMMUNE

📍 devant la mairie ⌚ 11h00

**11
NOV.**

COMMÉMORATION DU 11 NOV.

ORGANISÉE PAR LA COMMUNE

📍 devant la mairie ⌚ 11h00

**2
JUN**

FÊTE DES VOISINS

ORGANISÉE PAR LES FRESNAYSTIFS

📍 salle des fêtes ⌚ 19h30

**23
NOV.**

SAINTE-BARBE

ORGANISÉE PAR L'AMICALE DES SAPEURS-
POMPIERS DE FRESNAY/BONCÉ

📍 salle des fêtes ⌚ 19h30

**21
JUN**

BOUM DES ENFANTS

ORGANISÉE PAR LES FRÉNÉTIQUES

📍 salle des fêtes

**8
DÉC.**

VIN CHAUD

ORGANISÉ PAR LES FRESNAYSTIFS

📍 salle des fêtes

**NOU-
VEAU!**

LE MARDI

⌚ **18H & 19h30**

COURS DE YOGA DISPENSÉS PAR MARILYNE VAN LOO

📍 à la salle des fêtes

Découvrez le site de la commune sur
<https://fresnay-le-comte.fr>

Vous pouvez scanner le QR code ci-contre
pour accéder directement au site.

